

Présentation littérale du Budget 2025 du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne

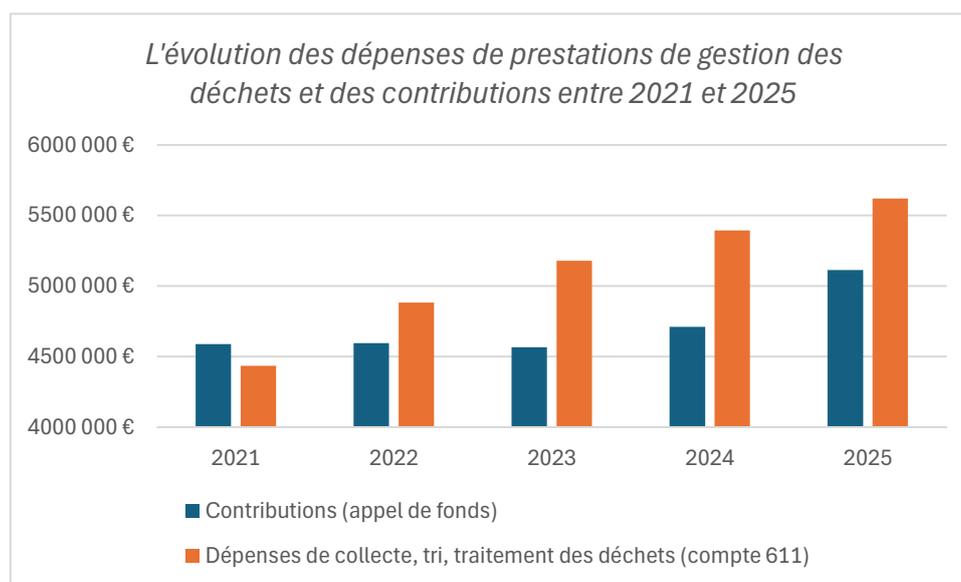
L'ensemble des actions et investissements proposés dans le Budget Primitif 2025 s'inscrit pleinement dans le plan de mandature 2020-2026 du SMICTOM.

Il est basé sur le Rapport d'Orientation budgétaire 2025 présenté le 27 février 2025, qui lui-même s'appuyait sur l'Appel de fonds 2025 voté le 28 novembre 2024.

La préparation du budget 2025 s'inscrit dans un contexte économique très tendu en raison de l'évolution défavorable des ressources du syndicat liées à :

- la hausse continue des dépenses incompressibles liées à la gestion directe des déchets. En effet, les prix des marchés de collecte, tri, exploitation des déchèteries, l'évolution des coûts de traitement du SERTRID et la prise en charge de nouvelles prestations (biodéchets) ont impacté les charges générales du syndicat de près de 22% depuis 2021 ;

- le niveau des contributions des communautés de communes resté quasiment identique de 2021 à 2024. Le montant des appels de fonds n'a évolué que de 2.7% entre 2021 et 2024 ne permettant pas de faire face à l'augmentation des dépenses.

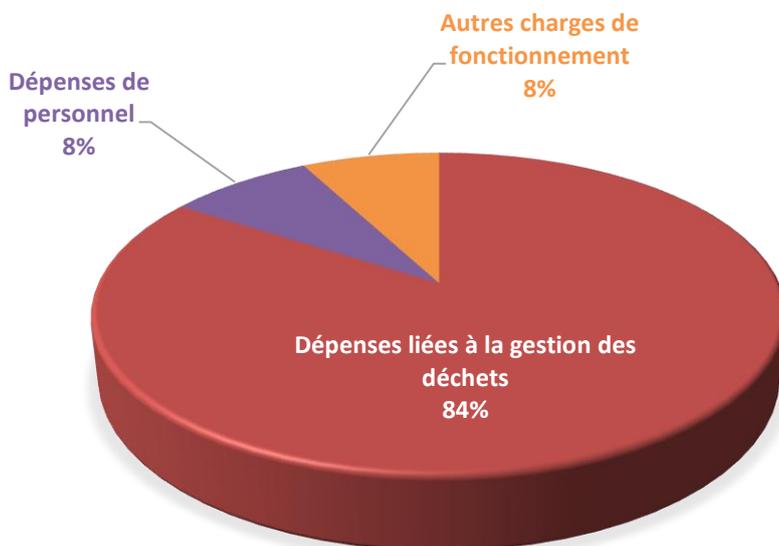


Le budget 2025 devra nécessairement être construit en tenant compte de ce paramètre et des éléments suivants :

- de l'incertitude sur le montant des recettes à percevoir des éco organismes
- de la volatilité des prix de revente des matières (plastique, papier, carton, ferraille...)
- des investissements à prévoir (construction de la déchèterie de Masevaux, acquisition d'un véhicule, création d'une zone à déchets verts, travaux sur la base d'exploitation...) qui pourront nécessiter le recours à l'emprunt.

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses prévisionnelles de fonctionnement :



Les dépenses de collecte, tri et de traitement des déchets

Dans le budget de fonctionnement du SMICTOM, les dépenses liées à la collecte, au transfert, tri, traitement des déchets et exploitation des déchèteries représentent la part la plus importante (84%) et ne cessent d'augmenter.

Pour le budget 2024, 5 975 000 € HT de dépenses de prestations de service pour la collecte, le tri et le traitement des déchets (compte 611) ont été inscrites.

L'estimation de ces dépenses avant le vote du compte financier unique est de 5.4 millions d'euros (+ 4 % environ par rapport à 2023).

L'évolution de ces dépenses s'expliquent notamment par :

- L'augmentation de 11% des coûts des marchés de collecte, tri et gardiennage en raison notamment de l'évolution défavorable de l'indice de révision des prix, qui est cependant moindre qu'entre 2022 et 2023 (+23%) ; +3% entre 2023 et 2024 ;
- L'augmentation de la contribution du SERTRID en raison des hausses de coût de traitement des déchets.
- La prise en charge des dépenses liées à la gestion des biodéchets qui a générée des dépenses supplémentaires initiales même si elle permet déjà de limiter les tonnages des OMR et le coût de traitement associé.

Pour le budget 2025, les dépenses de ce poste vont continuer d'augmenter en raison du renouvellement au 1er janvier, des marchés de collecte, tri-conditionnement des matériaux et exploitation des déchèteries.

La conjoncture actuelle est défavorable sur les prix du marché même si on peut noter une amélioration récente des indices au profit du syndicat.

Le SERTRID est également confronté à des surcoûts notamment sur les consommables liés au traitement des fumées, à la maintenance, aux primes d'assurance et à l'énergie. Ces augmentations sont répercutées sur le SMICTOM et il est attendu +8% sur ce poste de dépenses.

L'estimation de ce poste de dépenses le plus important est d'environ 5 620 000 €.

Cependant, au regard des incertitudes liées notamment aux tonnages et aux révisions des prix de marché attendues au second semestre, il est proposé d'inscrire +400 000 € par rapport au réalisé 2024, soit 5 800 000€.

A.1. Les charges de personnel

Les dépenses de personnel inscrites au budget 2024 étaient de 591 500 €.

Au 31/12/2024, le montant des dépenses de personnel s'élève à environ 473 000 €.

Il s'agit du 2ème poste de dépenses réelles du syndicat et pourtant il ne représente que 8% de ses charges réelles.

L'augmentation de ce poste ces dernières années est liée notamment aux charges incompressibles obligatoires telles que les évolutions de carrières statutaires (avancements de grade, échelon) et les revalorisations successives du point d'indice et de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG pour faire face à l'inflation. Elle correspond également à l'embauche de nouveaux agents en raison du développement de nouvelles activités (biodéchets, prévention).

La valeur mensuelle du point d'indice n'a pas évolué depuis le 1er juillet 2023, elle est fixée à 4.92 €. Il n'est pas prévu à ce jour de revalorisation pour 2025 ; le budget n'inclut donc pas d'évolution.

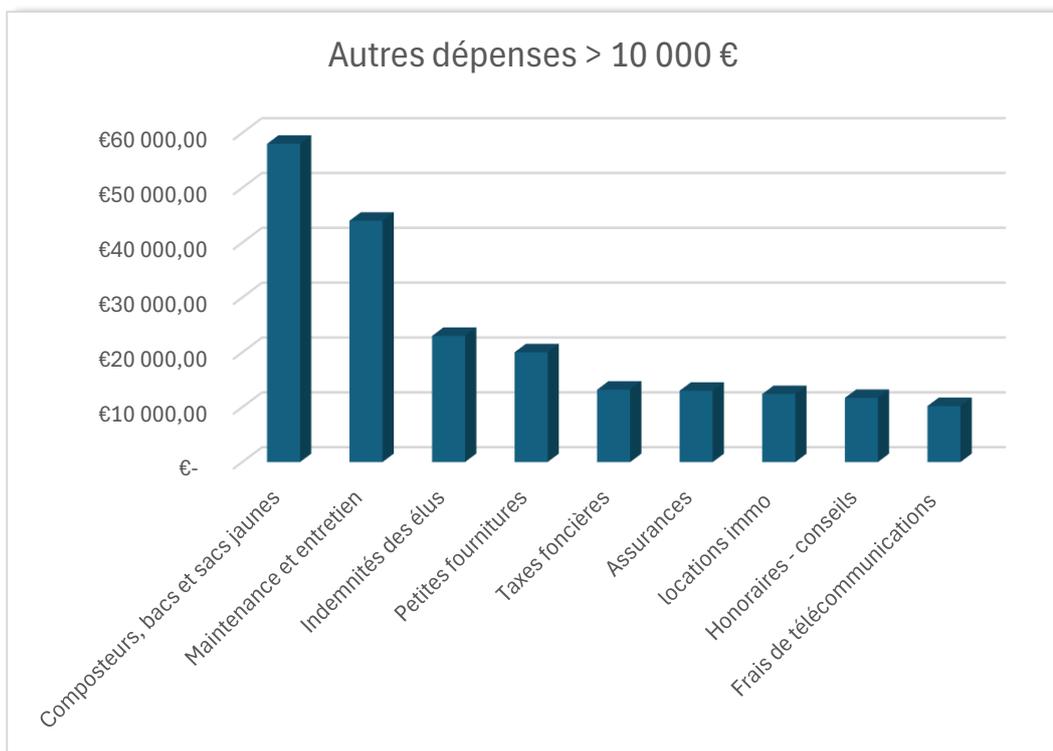
En revanche, il convient de prendre en compte dans les prévisions budgétaires les éléments suivants :

- Mise en place obligatoire de la prévoyance
- Evolutions de carrière
- Augmentation de la CNRACL (+12% sur 4 ans dont +3% en 2025)

A.2 Les autres charges à caractère général

Enfin, concernant les autres charges à caractère général qui représentent seulement 8% du budget 2025.

Le graphique ci-dessous concentre les principaux vecteurs des dépenses constatées en 2024 :



D'autres charges à caractère générales comprises entre 7 000 € et 10 000 € ont été réalisées en 2024 et sont à inscrire au chapitre 011.

Il s'agit notamment des dépenses relatives à :

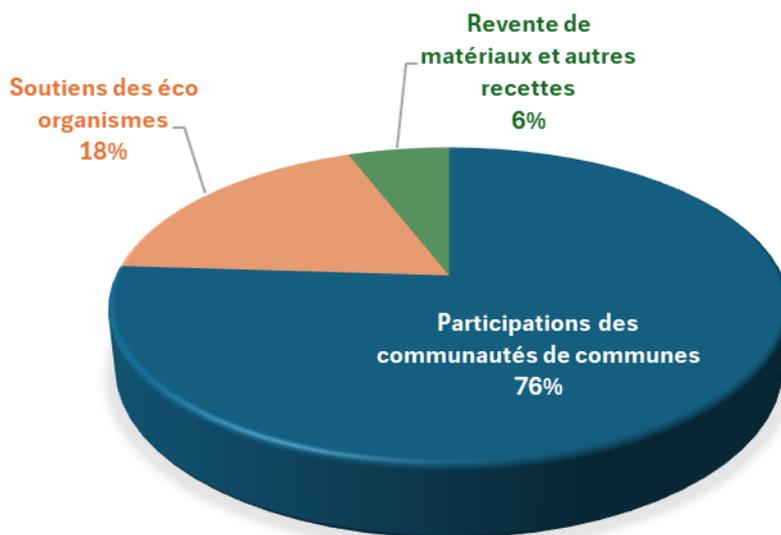
- La communication
- Les Etudes et recherches
- Le carburant
- Les locations mobilières
- Les subventions
- L'électricité

Les dépenses supportées par le SMICTOM sont donc essentiellement celles liées à l'externalisation des prestations de collecte, tri, traitement des déchets et exploitation des déchèteries.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement du SMICTOM pour l'année 2025 est importante. Elle est estimée à + 6 % pour les charges à caractère général.

B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



B1. Les contributions des communautés de communes

Dans le budget de fonctionnement du SMICTOM, les contributions versées par les adhérents représentent la part la plus importante des recettes (76%).

Cependant, la part que représente la contribution des adhérents sur l'ensemble des recettes, diminue d'année en année alors même que les dépenses ne cessent d'augmenter.

Pour mémoire, le montant des contributions qui a été voté fin novembre est de 5 113 931 € TTC, soit une augmentation de 8.5%, réparti entre les trois adhérents du syndicat, comme suit :

Adhérents	Montant de l'appel de fonds
C DES VOSGES DU SUD (CCVDS)	2 026 568,70
CC RAHIN ET CHERIMONT (CCRC)	1 506 131,40
CC VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH (CC Doller)	1 581 231,20
Ensemble des adhérents	5 113 931,20

B2. Les soutiens des éco organismes

L'ensemble des soutiens représentent 18 % du budget. C'est le 2ème poste de recettes le plus important. Il correspond aux recettes versées dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) par les metteurs sur le marché et redistribuées au syndicat par les différents éco organismes. Le plus important est :

- CITEO au titre de la valorisation des recyclables et du papier qui représente le soutien le plus important mais aussi le plus évolutif.

En effet selon les années en fonction des barèmes successifs, son montant a pu varier de 800 000 € à un près d'1.2 million. D'une année sur l'autre, on peut donc observer un écart d'environ 400 000 € de recettes. Ce qui n'est pas neutre dans le budget du SMICTOM.

Le syndicat a également contracté avec d'autres éco organismes, dont certains sont plus récents, qui apportent leur soutien financier :

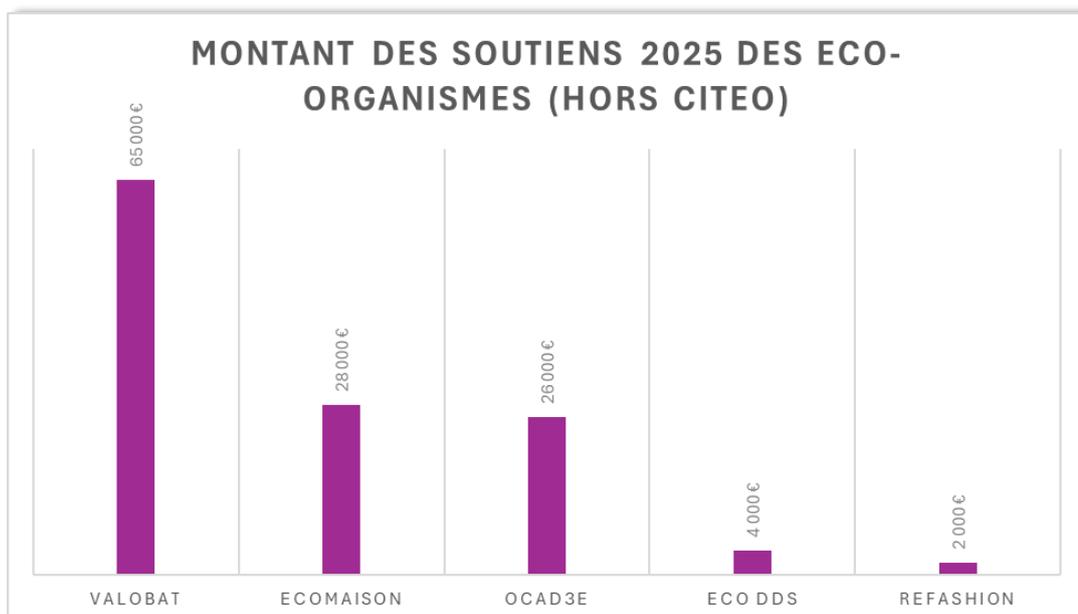
- Ecomaison (ex Eco mobilier) pour l'ameublement, les articles de bricolage et de jardin et les jouets ;
- OCAD3E pour les déchets des équipements électriques et électroniques ;
- Eco DDS pour les déchets diffus spécifiques (déchets chimiques) ;
- Refashion (anciennement ECO TLC) pour le textile ;
- Valobat : nouvelle REP PMCB qui sera mise en place en 2025.

Pour le budget 2025, il est inscrit 1 375 000 € dont :

Pour les soutiens de CITEO, l'année 2025 est exceptionnelle et les recettes à percevoir seront importantes en raison du stock conséquent de matière au centre de tri à fin 2024, représentant près d'un semestre pour le plastique. Les recettes sont estimées à près de 1 300 000 €. C'est pourquoi, afin de rester prudent sur les recettes à percevoir plus qu'incertaines et fluctuantes, il est inscrit 1.1 million d'euros.

Pour VALOBAT (PMCB), les recettes à percevoir sont estimées à 65 000 € dont 35 000 € pour la REP financière et 30 000 € pour la REP opérationnelle.

Pour les autres soutiens, les montants perçus en 2024 ont été reportés.



B3. La vente des matériaux et autres recettes

La revente des déchets recyclables issus du tri sélectif et des déchèteries (contrats de recette) représente le 3ème poste de recettes réelles du syndicat (6%).

Les matériaux concernés par la revente sont :

- Les déchets issus de la collecte sélective repris par le titulaire du marché de tri : plastiques (PET clair, PET foncé, PE PP...), papier et JRM, carton (PCNC), briques alimentaires, acier, aluminium.
- Les déchets valorisables issus des déchèteries repris par le titulaire du marché d'exploitation des déchèteries : métaux (ferraille) et batteries.
- Le verre repris par OI Manufacturing (fédération).

Ce poste de recettes repose sur deux paramètres variables :

- Les tonnages à valoriser.
- Le prix de reprise de chaque matériau.

Les prix de reprise ont été revalorisés suite au renouvellement du marché de tri pour une perspective plus favorable des recettes issues de ce poste.

Les prix des matières premières sont très volatils et fluctuent tous les mois de manière importante et sont difficiles voire impossibles à appréhender.

Ainsi, par prudence, il est inscrit au BP 2025 les recettes estimées au regard des prix planchers de revente des matières, soit 200 000 €.

B4. Les autres recettes de ce poste :

Elles sont estimées à 190 000 € et correspondent à :

- La subvention de l'ADEME pour les biodéchets pour 158 000 €
- La facturation des professionnels
- La vente de composteurs, bacs...
- Au loyer COVED
- Au remboursement de la taxe foncière
- Aux prestations de service (serrures bacs, gobelets...)
- Au reversement des agents de la part des titres restaurant
- Aux autres remboursements (assurances...)

C. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour le siège et le fonctionnement du syndicat :

- Acquisition d'un camion de nettoyage avec nettoyeur haute pression intégré estimé à 135 000€
- Acquisition d'un véhicule léger type Kangoo ou équivalent pour un montant estimé à 25 000€
- Reconstitution du parc de bacs : 50 000€
- Mobilier, matériel informatique, téléphonie et autres équipements : 25 000€

Pour les déchèteries et la base d'exploitation :

- Construction de la déchèterie de Masevaux-Niederbruck estimé à 1 740 000€ (chapitre 23)
- Equipements de la future déchèterie : 227 000€
- Frais d'études, AMO et maîtrise d'œuvre (chapitre 20) : 90 000€
- Travaux sur la base d'exploitation : enrobés, amélioration de la zone de nettoyage des bacs, changement d'un portail : 50 000€
- Construction d'une zone à déchets verts sur la commune de Vescemont : 260 000 € (chapitre 23)
- Autres immobilisations au chapitre 21 (divers matériels et petits travaux rendus nécessaires) : 200 000€

D. Recettes d'Investissement

Afin de pouvoir financer les investissements (en dehors de l'excédent d'investissement reporté), il est proposé d'inscrire :

- 340 000 € correspondant aux amortissements 2024 et estimés 2025 (chap 040).
- 190 000 € de subventions d'investissement
- 56 000 € correspondant au montant estimé de FCTVA.
- 400 000 € d'emprunt à contracter en fonction du montant réévalué d'investissement nécessaire, de la capacité d'autofinancement du syndicat et du niveau des taux d'intérêt au 2ème semestre 2025.

Le Budget Primitif 2025 se présente donc comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	7 791 985.91 €
Recettes :	8 179 574.60 €

Section Investissement :

Dépenses :	2 885 000.00 €
Recettes :	2 885 000.00 €

Soit un BP 2025 en sur-équilibre au niveau Fonctionnement et en équilibre en Investissement.

SECTION FONCTIONNEMENT

Sens	Chapitre	BP 2025
D E P E N S E S	011 - Charges à caractère général	6 269 000,00 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	591 500,00 €
	023 - Virement à la section d'investissement	139 485,91 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	340 000,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	47 000,00 €
	66 - Charges financières	15 000,00 €
	67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €
	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	380 000,00 €
TOTAL		7 791 985,91 €

Sens	Chapitre	BP 2025
R E C E T T E S	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 437 143,40 €
	013 - Atténuations de charges	3 000,00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	230 000,00 €
	74 - Dotations, subventions et participations	6 489 431,20 €
	75 - Autres produits de gestion courante	15 000,00 €
	77 - Produits exceptionnels	- €
	78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €
TOTAL (hors excédent)		8 179 574,60 €

SECTION INVESTISSEMENT

Sens	Chapitre	BP 2025
D E P E N S E S	040 - opérations d'ordre entre section (amortissements subventions)	5 000,00 €
	16 - Emprunts (remboursement du capital)	45 000,00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	90 000,00 €
	204 - Subventions d'équipements versées	5 000,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	740 000,00 €
	23 - Immobilisations en cours	2 000 000,00 €
TOTAL		2 885 000,00 €

Sens	Chapitre	BP 2025
R E C E T T E S	001 - Solde exécution section investissement	1 759 514,09 €
	021 - Virement de la section de fonctionnement	139 485,91 €
	040 - opérations d'ordre entre section (amortissements)	340 000,00 €
	10 - Dotations , fonds divers et réserves	56 000,00 €
	13 - Subvention d'investissement	190 000,00 €
S	16 - Emprunts et dettes assimilées	400 000,00 €
TOTAL (hors excédent)		2 885 000,00 €